

F14

ENTRETIEN OU CREATION DE HAIES

Habitats concernés

Frênaie oxyphylle à *Fraxinus angustifolia* * (91E0 *)

Forêt mixte à chêne pédonculé, Orme lisse (91FO)

Mégaphorbiaie (6430)

Espèces concernées

Loutre d'Europe (1355), **Vison d'Europe* (1356*)**, **Rosalie des Alpes* (1087*)**, Grand Rhinolophe (1304) (lisière), Grand Murin (3124), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310), Murin à oreilles échancrées (1321), Murin de Bechstein (1323), Lucane cerf-volant (1083).

Bondrée apivore (EA072), Milan noir (EA073), Bihoreau gris (EA023), Pie-grièche écorcheur (EA238)



Enjeux : *Le bocage est un milieu multifonctionnel. Le maillage des haies, bosquets et vieux arbres remplit des fonctions de corridor biologique entre différents milieux, et de refuge pour la reproduction de nombreuses espèces. Outre ces fonctions biologiques, le système fossé - talus - haies du bocage présente une grande importance écologique : action anti-érosion, circulation et épuration de l'eau, brise-vent, etc.*

ENGAGEMENTS :

Je m'engage à :

❖ *Dans tous les cas*

1. **Maintenir en place l'ensemble du linéaire de haies** et y conserver quelques arbres creux, fissurés ou sénescents, sauf en cas de danger potentiel pour d'éventuels promeneurs ; le repage et l'exploitation sont autorisés.

Point de contrôle : contrôle sur place du maintien du linéaire de haies selon la cartographie initiale.

2. Réaliser les travaux d'entretien des haies **en dehors de la période du 15 Mars au 31 Juillet**, c'est à dire en respectant les périodes sensibles pour la faune et la flore.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de travaux entre le 15 Mars et le 31 Juillet.

3. Si elle est ainsi configurée, laisser à la haie une **épaisseur totale de 3 m**.

Point de contrôle : contrôle de la largeur des haies après état des lieux initial.

4. **Ne pas utiliser de produits phytosanitaires** pour l'entretien des haies.

Point de contrôle : contrôle sur place de la non-utilisation de produits chimiques.

❖ *Création de haies :*

1. **Mettre en place si besoin des paillages biodégradables.**

Point de contrôle : nature des paillages utilisés.

2. Utiliser exclusivement des **essences indigènes locales ou régionales.**

Point de contrôle : contrôle sur place de la composition en essences des haies.

3. **Ne pas réaliser de taille mécanique les 3 premières années** suivant la plantation

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de taille.

RECOMMANDATIONS :

1. Favoriser par le choix des essences et les tailles la présence de plusieurs strates (herbacée, arbustive, arborescente) : *1,5 m de largeur pour les tiges de ligneux, 1m de part et d'autre en végétation herbacée.*
2. Adapter les calendriers des interventions douces aux essences présentes (fruitiers...).
3. Adopter des tailles en têtards.
4. Ne pas intervenir en cas de sols détrempés afin de ne pas défoncer les terrains.
5. Lors des opérations d'entretien, utiliser du matériel respectueux de l'intégrité des haies (lamier), à l'exclusion des broyeurs à couteaux (épareuses), broyeurs à marteaux.
6. Favoriser l'installation de bandes enherbées le long des haies.

CREATION ET ENTRETIEN D'UN ARBRE TETARD

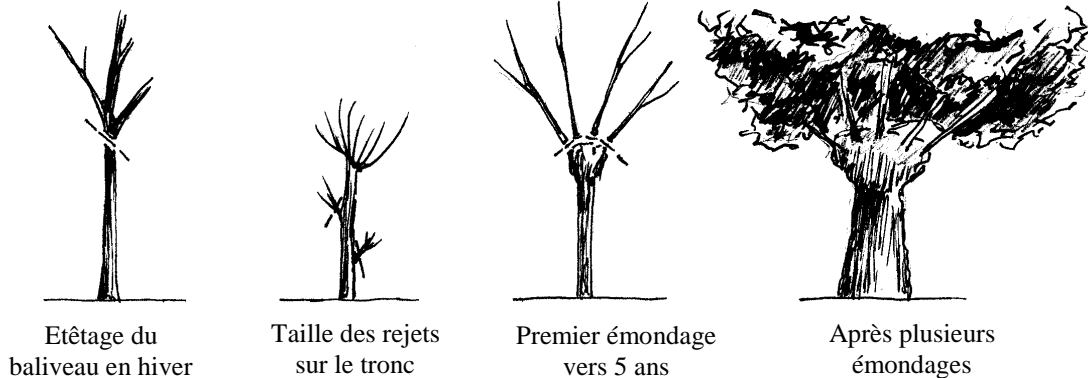
Dans nos campagnes, le rôle principal des têtards était de produire régulièrement du bois de chauffage. Aujourd'hui ce rôle régresse, mais l'entretien et le renouvellement de ces arbres peuvent être motivés par la conservation de l'authenticité des paysages locaux, leur rôle écologique, le maintien des berges...

Quels arbres ?

Il faut choisir des espèces traditionnellement utilisées, capables de supporter ce traitement : ce sont surtout **le frêne, les chênes et le saule blanc** mais on trouve également **l'érable champêtre et le charme**. Les ormes têtards, autrefois très nombreux, ont disparu suite à la maladie de la graphiose.

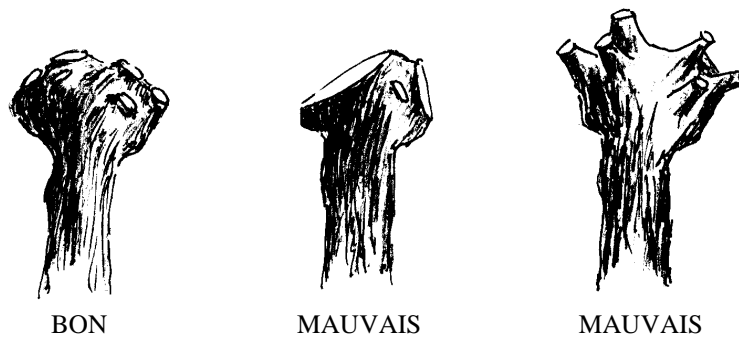
Création à partir d'un jeune arbre (Etêtage)

- Choisir un baliveau vigoureux au tronc bien formé de 8 à 15 cm de diamètre
- Se fixer la hauteur de l'étêtage : en général 2 m pour protéger les repousses des dégâts du bétail
- En hiver, couper l'arbre à la hauteur fixée. La coupe doit être bien nette et légèrement en biseau pour éviter que l'eau ne stagne sur sa surface
- Au printemps, des rejets apparaissent au niveau de la coupe. éliminer ceux qui se forment trop bas sur le tronc par rapport à la future tête



Emondage (ou bûchage)

C'est l'opération qui consiste à couper les branches sur la tête de l'arbre. Elle se fait toujours en hiver, c'est une récolte de bois. Le premier émondage a lieu vers 5 ans puis les suivants se font tous les 8 à 15 ans, selon les espèces et le type de sol. C'est un maximum car au-delà, les plaies sont trop importantes et la coupe épuise l'arbre. Les branches doivent être coupées proprement au ras de la tête. On ne laisse pas de chicot; on n'enlève pas non plus des morceaux de la tête.



Cas du chêne : pour les chênes âgés, certains pensent qu'il est préférable de conserver une branche en guise de tire-sève pour aider le redémarrage des pousses. Cette branche doit cependant être supprimée l'hiver suivant pour ne pas déséquilibrer et épuiser l'arbre.

Il faut savoir que les arbres traités en têtard deviennent moins vieux que ceux menés en haut-jet car les émondages sont "stressants" et des pourritures se développent facilement au niveau de la tête. Cependant, s'ils sont exploités correctement et régulièrement, ils deviendront de vénérables centenaires.